

Certificat d'urbanisme :

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Mairie de la commune où se trouve le terrain.	<p>Demande et plans à déposer en mairie et à établir en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 exemplaires pour certificat d'urbanisme de simple information - 4 exemplaires pour certificat d'urbanisme opérationnel <p>Certificat d'urbanisme de simple information : Un plan de situation du terrain</p> <p>Certificat d'urbanisme opérationnel : Un plan de situation du terrain Une notice descriptive succincte Un plan du terrain s'il existe déjà des constructions</p>	<p>Délai d'instruction :</p> <p>Certificat d'urbanisme de simple information : - 1 mois</p> <p>Certificat d'urbanisme opérationnel - 2 mois</p>

Permis de construire :

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Mairie du lieu de où doit être édifiée la construction.	<p>Demande et plans à établir en 4 exemplaires à déposer en mairie.</p> <p>Un plan de situation du terrain Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier</p>	<p>Pour toute construction > à 170 m² = recours architecte obligatoire</p> <p>Délai d'instruction :</p>

	<p>Un plan de coupe du terrain et de la construction Une notice décrivant le terrain et présentant le projet Un plan des façades et des toitures Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage lointain</p> <p>Autres pièces selon la nature et situation du projet</p>	<p><u>Permis de construire</u> : - 3 mois</p> <p><u>Permis de construire une maison individuelle et/ou ses annexes</u> - 2 mois</p>
--	---	---

Déclaration préalable :

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
<p>Mairie du lieu de où doit être édifiée la construction.</p>	<p>Demande et plans à établir en 2 exemplaires à déposer en mairie.</p> <p>Un plan de situation du terrain Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier Un plan de coupe du terrain et de la construction Un plan des façades et des toitures ou une représentation de l'aspect extérieur de la construction Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son</p>	<p>Délai d'instruction : 1 mois</p>

	<p>environnement</p> <p>Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage lointain</p> <p>Autres pièces selon la nature et situation du projet</p>	
--	--	--

Permis de démolir :

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Mairie du lieu de où doit être démolie la construction.	<p>Demande et plans à établir en 4 exemplaires à déposer en mairie.</p> <p>Un plan de situation du terrain</p> <p>Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier</p> <p>Une photographie du ou des bâtiments à démolir</p> <p>Autres pièces selon la nature et situation du projet</p>	Délai d'instruction : 2 mois

Autorisation de voirie :

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
-------------------	------------------	------------------------------

Mairie du lieu où sont entrepris les travaux.	Demande et plans à établir en 2 exemplaires à déposer en mairie. Un plan de situation du terrain Un plan de masse des constructions	Délai d'instruction : 1 mois
---	---	------------------------------

Grâce au site www.Service-Public.fr administration en ligne, vous pouvez obtenir toutes les informations pratiques et télécharger l'ensemble des formulaires concernant les différentes autorisations d'urbanisme.